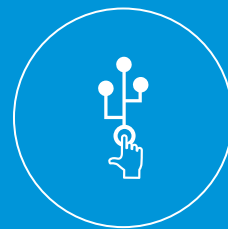


Aspects civils et fiscaux des successions internationales



Une approche globale, synthétique et pratique de toutes les questions que le notaire doit se poser pour régler une succession internationale.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Appréhender le nouveau règlement européen sur les successions entré en application le 17 août 2015
- Conforter les nouveaux réflexes juridiques pour le règlement des successions internationales
- Coordonner les aspects juridiques et les conséquences fiscales



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Analyse du règlement européen
- Résolution de cas pratiques mêlant aspects juridiques et fiscaux
- Support visuel



FORMATEURS

Zoé ANCEL-LIOGER ou
Sophie CHALAS- KUDELKO
et Valérie BOUÉ ou Pascal BARDOUX
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs

NIVEAU

Débutant
Initié

OBJECTIF

- Améliorer sa pratique quotidienne
- Devenir expert

PRÉ-REQUIS

Connaissances sommaires en international des successions



PLUS-VALUE

Être acteur incontournable dans le conseil et le règlement des successions internationales



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

- Droit international privé
- Droit fiscal

3h

ASPECTS CIVILS

1

LES NOUVELLES RÈGLES DU DIP DES SUCCESSIONS

- Préambule
- Les fondamentaux : quelles règles on applique ?
 - la règle de principe de conflit de lois : la loi de la dernière résidence habituelle
 - la *professio juris* au profit de la loi nationale
- Le champ d'application spatial et temporel : où et quand applique-t-on ces règles ?
 - l'application universelle : quelle loi est susceptible de s'appliquer ?
 - les règles transitoires : quand applique-t-on ces nouvelles règles ?
- Les perturbateurs ou les correctifs des règles de principe
 - le renvoi
 - l'ordre public
 - les lois de police
- Les matières exclues par le Règlement
- Le domaine de la loi applicable
- Les lois spécifiques applicables aux instruments de planification successorale
 - les testaments
 - les pactes successoraux
- La réception des instruments inconnus du droit français (les trusts)
- La circulation des actes authentiques
- Le CSE
 - Sa naissance, sa vie et sa fin

3h

ASPECTS FISCAUX

1

LA DÉTERMINATION DU DOMICILE FISCAL

- Domicile fiscal en France : critères
- Exemples de critères retenus par d'autres pays
- Critères en présence de conventions

2

LA DÉTERMINATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF SUCCESSORAL

- Détermination de l'actif successoral/ Territorialité des droits de mutation français
 - taxation en l'absence de convention
 - taxation en présence d'une convention
- Détermination du passif successoral

3

ÉLIMINATION DES DOUBLES IMPOSITIONS

- En l'absence d'une convention
- En présence d'une convention
 - méthode de l'exonération
 - méthode de l'imputation

4

OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

5

CAS PRATIQUES

- Pays à choisir au moment de la demande de formation : Belgique, Allemagne, Suisse, Angleterre,...

1h